

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-396

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110338-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2025-396

Université de Bordeaux Montaigne - Année 2025-2026 - Subvention de soutien au DEFLE pour réfugiés - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'accueil des réfugiés est un enjeu de solidarité nationale et notre territoire s'est mobilisé pour y répondre.

Conformément à sa mission de référent à l'échelle du site bordelais pour l'enseignement du français langue étrangère et à sa vocation humaniste, l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) a conçu, en 2017, sur la base de l'expérience acquise par le Département de français langue étrangère (DEFLE) en matière d'enseignement du français langue étrangère (FLE), un programme global expérimental destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile. Ce programme vise l'intégration de ces publics dans la société française en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur avec pour objectif une insertion professionnelle au moins équivalente à celle visée dans le pays d'origine. Il s'adresse à des personnes réfugiées, sous protection subsidiaire et demandeurs d'asile titulaires de l'équivalent du baccalauréat ou plus.

Innovant par de nombreux aspects, ce programme a pour objectif d'accompagner les étudiants dans tout leur parcours, de l'apprentissage du français à l'obtention d'un diplôme du supérieur ou/et à l'insertion professionnelle.

La Métropole a souhaité accompagner ce dispositif dès sa mise en place expérimentale.

Le DEFLE accueille depuis 2017 des étudiants en exil, grâce à des financements obtenus du Conseil régional, de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et de Bordeaux Métropole.

L'inscription au dispositif ne permettant cependant pas aux étudiants d'être éligibles aux aides du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), entraînant une multitude de difficultés, susceptibles d'impacter les projets de poursuite d'études et d'intégration au sein de la société française, ce programme a évolué avec la création des diplômes universitaires (DU) passerelle par le réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MenS). Ces DU, reconnus par le ministère comme un diplôme, permettent aux étudiants réfugiés et bénéficiant de la protection subsidiaire de moins de 28 ans de bénéficier des aides du CROUS.

Pour cette raison, le DEFLE de l'UBM, en partenariat avec l'Université de Bordeaux (UBx) et l'association internationale de mobilisation pour l'égalité (AIME), a créé le DU passerelle « TREMLIN ».

Présentation et objectifs du DU TREMLIN

Le DU vise, par le biais de l'inclusion, l'acquisition de compétences linguistiques, méthodologiques et culturelles afin de favoriser la réalisation du projet de reprise d'études des étudiants en exil.

La création de ce DU s'est inscrite dans l'un des objectifs de l'action 5 - accueil et accompagnement des étudiants et chercheurs migrants - de la convention de coordination territoriale (CCT), signée le 1er avril 2020, par sept établissements de la région Nouvelle Aquitaine (Université de Bordeaux, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de La Rochelle, Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux Sciences Politiques, Bordeaux Sciences Agro et Bordeaux INP).

Cette coopération marque la volonté des établissements signataires de travailler ensemble pour améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et universitaires migrants sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Ce programme s'adresse aux jeunes en situation d'exil, résidant en Gironde et titulaires du baccalauréat ou équivalent et accueille une soixantaine d'étudiants chaque année.

Le DU passerelle « TREMLIN » bordelais a accueilli ses premiers étudiants en septembre 2021. Le DU a obtenu le renouvellement de son habilitation pour deux ans, en juillet 2023.

Depuis sa création, le DU est complet chaque année et dispose d'une longue liste d'attente. Le dispositif est connu par les acteurs locaux : plus de cinquante associations, organismes et centres d'accueil ont été contactés lors de sa création et sont invités chaque année aux événements organisés dans le cadre de la Journée Mondiale des Réfugiés.

Depuis plusieurs années déjà, l'Université Bordeaux Montaigne se mobilise pour développer un dispositif favorisant l'accueil, l'accompagnement et l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation d'exil, qu'ils soient étudiants ou universitaires.

Le Département d'Etudes du français Langue Etrangère (DEFLE) notamment, a lancé et porté un dispositif pédagogique destiné à l'apprentissage du français en faveur des personnes exilées comprenant deux volets :

- des cours de français à l'attention d'étudiants en exil à un tarif dédié ;
- la mise en place d'une formation s'adressant aux bénévoles du terrain associatif qui enseignent le français à des personnes en exil.

Au fil des années, le DEFLE a su faire évoluer son dispositif et continue de l'améliorer pour s'adapter aux demandes du territoire en apportant une réponse efficace aux besoins du public qu'il accueille.

Durant l'année universitaire 2022/2023, plusieurs Directions de l'Université Bordeaux Montaigne (DEFLE, Direction de la Scolarité, Direction des Relations Internationales, Direction de la Vie Etudiante et de Campus) se sont mobilisées pour mettre en place de nouveaux dispositifs visant à accueillir un maximum d'étudiants et étudiantes ayant fui la guerre en Ukraine.

Contenu de la formation

Le DU passerelle TREMLIN est une formation qui s'adresse aux personnes en exil diplômées du baccalauréat. Elle comprend des cours de français, des activités culturelles, un accompagnement socio-professionnel et une aide à la reprise d'études en France.

Le DU TREMLIN comprend 16h de cours de français par semaine, dispensées par le DEFLE. L'objectif est d'emmener les étudiants au niveau de français requis pour intégrer la filière d'enseignement supérieur visée. Les étudiants inscrits au DU TREMLIN sont intégrés dans les groupes d'enseignement du français du DEFLE, en fonction de leur niveau.

En parallèle des cours de français, le DU propose un accompagnement et un suivi plus global afin de favoriser l'intégration et la réalisation du projet de reprise d'études de chaque étudiant. Des tuteurs accompagnent les étudiants du DU, à raison de 2h par semaine. Ils assurent un soutien académique et méthodologique aux étudiants. L'association AIME met en relation des étudiants francophones inscrits dans l'enseignement supérieur avec des étudiants migrants. Ce compagnonnage favorise la pratique du français de manière informelle et régulière. Le DU TREMLIN est également partenaire de la caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde qui propose aux étudiants un accompagnement dans leurs démarches d'accès aux soins.

Tous les étudiants du DU TREMLIN bénéficient également d'un accompagnement complet et individualisé :

- Une assistante sociale de l'université travaille à mi-temps sur l'accompagnement de ces étudiants,
- Un poste de chargée d'accompagnement a été créé au sein du DEFLE pour que les étudiants soient accompagnés dans toutes leurs démarches CROUS et de candidature aux filières d'enseignement supérieur.

Enfin, il est à noter que les réfugiés qui ne sont pas dans un parcours de poursuite d'études supérieures ont été intégrés au sein d'autres parcours plus adaptés du DEFLE avec une exonération des frais d'inscriptions prise en charge par l'université Bordeaux Montaigne en propre.

La formation à l'attention des bénévoles associatifs

Depuis 2017, le DEFLE a créé et mis en place une formation qui s'adresse aux personnes du terrain associatif qui enseignent le français à des personnes en exil dans leur intégration sociale grâce à l'enseignement de la langue-culture française, la culture englobant ici la culture scolaire, la culture sociale et celle de l'enrichissement personnel.

Au-delà du contenu pédagogique de la formation, le DEFLE a mis en place une gestion et un accompagnement administratif renforcés de la formation en intégrant la gestion et l'organisation de la formation au portefeuille d'activités d'un de ses agents.

Bilan 2024-2025

Durant l'année universitaire 2024-2025, l'Université Bordeaux Montaigne a continué de se mobiliser en faveur de l'accueil des étudiants en exil, en soutenant ces deux dispositifs.

En 2024-2025, le DEFLE a accueilli une promotion de 47 étudiants, de 14 nationalités. 13 étudiants ont été diplômés.

Concernant le contenu pédagogique, plusieurs modifications ont permis de renforcer le dispositif d'accompagnement vers la reprise d'études.

Ainsi, les étudiants bénéficient :

- De cours de « Français sur objectifs universitaires »,
- D'ateliers collectifs animés par l'université de Bordeaux sur les thématiques : « préparation de la lettre de motivation », « préparation du CV », « préparation d'un entretien »,
- D'un atelier collectif par semestre visant à leur présenter le système d'études supérieures français ainsi que les procédures et le calendrier des candidatures ;
- Un accompagnement individualisé pour déposer leurs candidatures ;
- De tuteurs (étudiants francophones) ;
- De points réguliers avec les responsables du programme.

La formation à l'attention des bénévoles a elle aussi connu un franc succès :

- Module 1 « Connaître son public »,
- Module 2 « Développer ses stratégies d'enseignement »,
- Module 3 « Spécialiser sa pratique ».

Par ailleurs, de nouvelles initiatives ont été initiées, concernant l'accompagnement des étudiants et du personnel pendant et après le DU et ont montré leur intérêt et seront donc reconduites en 2025/2026 :

- Un tutorat individualisé post-DU Passerelle avait été initié en dernier semestre (2024) à l'université de Bordeaux sur fonds propres pour une phase test qui s'était avérée être une réussite. L'expérience s'est donc poursuivie dès la rentrée 2024/2025, à l'Université Bordeaux Montaigne et l'université de Bordeaux, sous forme de cours de FLE et d'ateliers individualisés sur mesure (à raison de 20h/semestre) pour les étudiants inscrits en licence-master mais nécessitant ou souhaitant un accompagnement pour perfectionnement linguistique. La démarche est volontaire et non obligatoire pour les étudiants. A présent 3 enseignantes FLE encadrent ces ateliers individuels.
- Ateliers de supervision (au rythme de 1/mois pendant environ 6 mois) animés par une psychologue de la consultation transculturelle du CHU de Bordeaux à l'attention des personnels enseignants et administratifs mobilisés auprès des étudiants en situation d'exil.
- Chaque année, à l'occasion de la Journée Mondiale des Réfugiés, le 20 juin, l'université met le DU Passerelle TREMLIN, ainsi que tous les dispositifs destinés à faciliter l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation d'exil, à l'honneur. En juin 2025, une conférence et la remise des diplômes du DU ont eu lieu, en présence des étudiants, des personnels de l'université et de personnalités extérieures.

Le DU passerelle TREMLIN en 2025 – 2026

A la rentrée 2025/2026, le DU comptera 50 étudiants de 14 nationalités différentes.

Les modifications apportées au contenu pédagogique sont maintenues car elles se sont avérées pertinentes et conformes aux attentes tant des étudiants que de l'équipe pédagogique.

Compte tenu du succès du DU et de l'affluence des demandes, le positionnement sur liste d'attente de certains candidats est cette année encore obligatoire (180 dossiers de candidatures pour 20 places disponibles).

Concernant le contenu pédagogique, au fil des années, plusieurs modifications ont permis de renforcer le dispositif d'accompagnement vers la reprise d'études. Les étudiants bénéficient donc aujourd'hui :

- D'un apprentissage de la langue française dans une optique d'insertion sociale, académique et professionnelle en France (182 à 208h par semestre) ;
- D'activités « découverte de l'environnement culturel, universitaire et sociétal » (40 à 50 heures par semestre) ;
- D'un accompagnement des étudiants dans leurs démarches administratives ;
- D'une assistance sociale, psychologique et médicale ;
- D'une aide à l'orientation et à la reprise d'étude.

Principaux indicateurs financiers

	Budget N (257 404€)	Budget N-1 (257 404€)
Charges de	91,45%	91,45%

personnel / budget global	235 404 / 257 404	235 404 / 257 404
% de participation de BM / Budget global	15,54%	15,54%
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	-	-

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de la Métropole n°2016/425 du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

VU la demande n° 2025-00889 en date du 4 juillet 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Université Bordeaux Montaigne à hauteur de 40 000 € pour son programme d'actions 2025-2026 est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action participe à l'objectif de la Métropole, dans le contexte particulier d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, d'une haute qualité d'accueil et d'études en interaction forte avec l'ensemble du territoire métropolitain et les communes.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000 € à l'Université Bordeaux Montaigne pour la mise en œuvre du programme spécifique pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée déterminant les conditions de règlement de la subvention précitée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 657382, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------